

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE  
D'AJACCIO ET DE LA CORSE DU SUD

PORT DE COMMERCE D'AJACCIO

(TARIF N° 28+ 1,2 %)

TARIF D'OUTILLAGE N° 29

**APPLICABLE A COMPTE DU 1<sup>er</sup> Février 2010**

*L'agence ou l'intermédiaire mandataire agissant pour le compte d'un tiers est responsable du paiement de l'usage des installations en sa qualité de demandeur.*

DÉSIGNATION	TARIF
<b>1 - <u>TAXE DE TOUCHÉE</u> (Plans inclinés ou inclinables ou quais)</b>	
1 - 1 - Libres par jour et par escale..... Gratuité pour les croisières	306.26 €
1 - 2 - Forfaits annuels par plan : S.N.C.M - 3 Marie.....	34 851.61 €
- Capucins.....	23 350.58 €
C.M.N.....	34 851.61 €
SOMECA.....	8 026.43 €
CORSICA FERRIES.....	23 350.58 €
FOUQUET/SACOP	8 602.00 €
<b>1 Bis - <u>TAXE DE STATIONNEMENT NAVIRE A QUAI</u></b>	
1Bis - 1 – Par jour supplémentaire..... Gratuité pour les croisières	658.44 €
<b>2 - <u>PASSERELLES MOBILES</u></b>	
2 - 1 - Par jour et par escale.....	125.89 €
<b>3 - <u>LOCAUX COMMERCIAUX SIS A L'INTERIEUR DE LA GARE MARITIME ET DE LA GARE MARITIME CARGOS</u></b>	
3 - 1 - Par M2 et par an.....	137.15 €
3 - 2 - Distributeurs de boissons – ETS ECODIA.....	434.43 €
<b>4- <u>LOCAUX ADMINISTRATIFS SIS A L'INTÉRIEUR DE LA GARE MARITIME ET DE LA GARE MARITIME CARGOS</u></b>	
4 - 1 - Par M2 et par an .....	62.97 €
4 - 2 - Boxes transporteurs routiers.....	1 730.51 €
4 - 3 - Distributeurs de boissons – Sté ECODIA.....	1 954.89 €
<b>5 - <u>BASCULE PUBLIQUE</u></b>	NEANT

## **6 - CONSIGNE A BAGAGES**

6 - 1 - Petits colis (sacs - valises).....	1.61 €/jour
6 - 2 - Gros colis (malles - cantines).....	2.70 €/jour
6 - 3 - Hors dimensions (vélos, etc.).....	3.25 €/jour

## **7 - TAXE D'USAGE DES DIVERSES INSTALLATIONS PORTUAIRES PAR LES PASSAGERS**

7 - 1 - Navires de ligne par passager embarqué ou débarqué.....	2.69 €
7 - 2 - Navires de croisières par passager.....	2.04 €
Un abattement de 50 % pour les escales sur rade (mise en vigueur : 01/01/2011)	
7 - 3 - Navires de croisières par passager embarqué ou débarqué (arrivée ou départ de ligne) .....	2.69 €
7 - 4 - Navires de ligne par passager excursionniste.....	Gratuité

## **8 - TAXE D'USAGE DES INSTALLATIONS PAR LES VÉHICULES ACCOMPAGNÉS ET LES MARCHANDISES**

8 - 1 - Véhicules accompagnés.....	3.76 €/Véh.
8 - 2 - Marchandises.....	0.66 €/Tonne

## **9 - TAXE DE STATIONNEMENT DES MARCHANDISES ET DES VEHICULES SUR LES TERRE - PLEINS**

Sont libres et gratuits le dépôt des marchandises et des véhicules sur les quais et les terre-pleins pour une durée au plus égale à 1 jour.

Au-delà de ce délai de gratuité et sans préjudice de l'application de l'Article L 323 - 4 du Code des Ports Maritimes, il sera perçu les taxes suivantes :

9 - 1 - Les 5 premiers jours.....	15.18 €/ J
9 - 2 - Les jours suivants (10 jours).....	30.36 €/ J
9 - 3 - Au delà enlèvement à la charge du destinataire.	

## **10 - TAXE DE BALAYAGE**

10 - 1 - Cette taxe est incluse dans la taxe 7-1/7-2/8-1/8-2  
10 - 2 - Mise à disposition gratuite des containers à déchets pour les croisières (nombre indéterminé)

- les 2 premiers enlèvements	Gratuits
- à compter du 3 <sup>ème</sup> enlèvement	130.34 €

**NOTA** : Les emballages, palettes cassées, gros déchets provenant notamment du conditionnement des marchandises devront être évacués par le Consignataire des marchandises. La Chambre de Commerce n'intervenant que pour le simple nettoyage.

## **11 - PARCS DE STATIONNEMENT PUBLICS ET GARE ROUTIERE**

11 - 1 - Parc du Boulevard Sampiero.....	
- de 08 h à 20 h.....	1,00 €/l'heure
- de 20 h à 24 h .....	0,50 €/l'heure
- de 0 h à 06 h .....	1,00 €
- de 06 h à 08 h .....	0,50 €/l'heure
 11 - 2 - Parc du Margonajo	
- de 08 h à 20 h.....	1,00 €/l'heure
- de 20 h à 24 h .....	0,50 €/l'heure
- de 0 h à 06 h .....	1,00 €
- de 06 h à 08 h .....	0,50 €/l'heure
- Abonnement mensuel.....	36,00 €
 11- 3- A/ Droit d'entrée : Cars lignes régulières	
* de 0 à 25 Kms.....	1,70 €
* de 26 à 100 Kms.....	2,70 €
* de 101 à 200 Kms.....	3,50 €
 B/ Stationnement : Cars lignes régulières et de tourisme	
* de 06 h 00 à 22 h 00/heure.....	2,50 €
* de 22 h 00 à 06 h 00/forfait.....	20,00 €
 11 - 4 - Terre-pleins à usage de parcs à véhicules et dépôts d'installations diverses.....	
usage précaire.....	Forfait annuel
 11 - 5 - Location au M2 (usagers occasionnels).....	11,56 €/M2/Mois
 11 - 6 - Forfaits : ETS ORAZZI (2 véhicules).....	2 564.18 €
 11 - 7 - Forfait totem « Petit Train ».....	150,00 €/an
 11 - 8 - Forfait totem « AJACCIO VISION ».....	150,00 €/an

## **12 - FOURNITURE D'EAU DOUCE**

12 - 1 - Le M3 mesuré au compteur.....	2.34 €
12 - 2 - Location compteur par jour et par escale.....	5,37 €
12 - 3 - Manches, par élément de 20 M, par jour et par escale....	1,35 €
12 - 4 - Le minimum de perception est fixé à 15 M3.....	35.10 €

**NOTA :** La fourniture d'eau est faite sous le contrôle des agents de la C.C.I. et à la charge de celui qui l'a demandée.  
La qualité de l'eau fournie est celle qui est livrée à la Chambre de Commerce par la Compagnie des Eaux et de l'Ozone.  
Gratuité de la livraison des 10 premières tonnes d'eau aux croisières.

## **13 - TÉLÉPHONE**

Tarif des P.T.T. majoré au taux légal..... Pour mémoire

## **14 - LOCATION DE MATÉRIEL**

14 - 1 - Moto-pompe (avec le personnel affecté à la manoeuvre).	46.34 €/l'heure
14 - 2 - Camion (port 1,500 Kg) avec chauffeur.....	12.75 €/l'heure

T.V.A. : ces tarifs s'entendent hors taxes

## **15 - FOURNITURE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE**

### ÉCLAIRAGE A USAGE DOMESTIQUE

15 - 1 - Prime fixe d'abonnement.....	Pour mémoire
15 - 2 - Redevance pour consommation d'énergie.....	0.14 € KWH
15 - 3 - Eclairage des locaux et postes de travail Redevance pour consommation d'énergie	0.14 € KWH

T.V.A. : ces tarifs s'entendent hors taxes.

**NOTA :** Les branchements fixes et de longue durée pourront faire l'objet de conventions particulières basées sur le tarif E.D.F., et incorporant l'amortissement des frais de raccordement.

La Chambre de Commerce ne sera tenue de fournir l'énergie électrique que dans la mesure de ses propres possibilités, compte tenu de la fourniture effectuée par E.D.F., des besoins de l'exploitation et l'état de ses installations.

Ces fournitures seront assurées sous réserve des disponibilités du poste de transformation du Port de Commerce d'Ajaccio.

**16 – PUBLICITE :**

16 – 1 – « Sucettes » communication partenaires Port de Commerce (au maximum 2 mois/an)..... 200,00 €/mois

**17 - FOURNITURE DE MAIN D'ŒUVRE**

17 - 1 - Par Agent..... Heure majorée  
20 %

**18 – FRAIS DE CONTROLE APPONTEMENT SAINT JOSEPH**

- E.D.F ..... 1 619,09 €  
- D.P.L.C ..... 1 619,09 €